

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

Indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et Conseillers municipaux délégués

Monsieur Moustapha THIAM :	Indice brut 1027	x	22,98%
Madame Bénédicte HACHE :	Indice brut 1027	x	22,89%
Monsieur Henrique MARQUES :	Indice brut 1027	x	22,98%
Madame Lucie LANTERNIER :	Indice brut 1027	x	22,98%
Monsieur Vasco COELHO :	Indice brut 1027	x	22,98%
Madame Malika BENKAHLA :	Indice brut 1027	x	22,98%
Monsieur Julien BOURVEN :	Indice brut 1027	x	22,98%
Madame Stéphanie CHENU :	Indice brut 1027	x	22,15%
Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA :	Indice brut 1027	x	22,89%
Madame Malika BENLARBI :	Indice brut 1027	x	22,15%
Monsieur Karim GARROUT :	Indice brut 1027	x	22,15%
Madame Hamida BOUGUEROUA :	Indice brut 1027	x	22,89%

Indemnités aux 16 conseillers municipaux délégués :

Madame Katiana RENE :	Indice brut 1027	x	14,39%
Monsieur Yannig PONS :	Indice brut 1027	x	12,39%
Madame Daniele GAULIER :	Indice brut 1027	x	14,39%
Monsieur Franklin-Lambert POUDY :	Indice brut 1027	x	14,39%
Madame Nathalie LAZIC	Indice brut 1027	x	12,39%
Monsieur Kristian BOLLE :	Indice brut 1027	x	16,72%
Madame Delphine ROQUES :	Indice brut 1027	x	12,39%
Monsieur Billy SOMSOUK :	Indice brut 1027	x	14,39%
Madame Annick BALLEREAU :	Indice brut 1027	x	8,47%
Monsieur Laurent CHASSAY	Indice brut 1027	x	14,81%
Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE :	Indice brut 1027	x	8,47%
Monsieur Alain OMRANE :	Indice brut 1027	x	12,18%
Madame Hancès SASU :	Indice brut 1027	x	4,24%
Monsieur Hamid SAIDJI :	Indice brut 1027	x	8,47%
Madame Rachel COHEN :	Indice brut 1027	x	6,35%
Monsieur Aziz BOUGRASSA :	Indice brut 1027	x	8,47%

ARTICLE 3 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2026 et suivants, au chapitre 65, pour « indemnités de fonctions au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués ».

ARTICLE 4 : Précise que ses indemnités sont payées mensuellement et suivent l'évolution des traitements de la fonction publique

ARTICLE 5 : Le montant des indemnités de fonction sont automatiquement ajustées en fonction des variations d'indice et de barème de taux en vigueur, ainsi que des nouvelles lois et nouveaux décrets entrant en vigueur postérieurement à la prise d'effet de cette délibération.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 16/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260415-DEL26072H1-DE